

Date de convocation
29 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **5 septembre** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Etaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Tessier Cécile, Lothelier Philippe, Vigot Adrien, de

Vaumas Marie, Nonet Claude-Henri

Absente excusée : Marie Nicole

Secrétaire de séance : Lothelier Philippe

1- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Le conseil municipal d'Osmercy,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 22 août 2022,

Considérant que le référentiel budgétaire et comptable M57 est l'instruction qui intègre les normes comptables les plus récentes du secteur public local et qu'il sera généralisé de façon obligatoire au 1^{er} janvier 2024 pour tous les budgets hors budgets appliquant le M4,

Considérant la possibilité, sur option, d'adopter ce référentiel au 1^{er} janvier 2022,

Considérant que ce référentiel M57 a vocation à s'appliquer à toutes les collectivités,

Considérant qu'il étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre au gestionnaire,

Considérant que le passage à la M57 implique comme pré requis l'apurement du compte 1069, (neutralisation des charges et produits créé en 1997 lors du passage à la M14 pour éviter un accroissement des charges et produits liés à la procédure de rattachement) et considérant que ce compte est bien à zéro sur le budget de la commune d'OSMERY,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DÉCIDE du changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune d'OSMERY ;

- ADOPTE le référentiel budgétaire et comptable M57 développé au 1^{er} janvier 2023 ;

- PRÉVOIT que le règlement budgétaire et financier et les délibérations relatives à la gestion des amortissements en M57 et la gestion des autorisations de programmes seront adoptés en 2023 avant le vote du budget de cet exercice,

- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2- Élection d'un délégué au SIVOM Osmerly-Raymond suite à une démission

Monsieur le maire expose au conseil municipal que madame Nicole WUTHRICH a démissionné de ses fonctions de déléguée titulaire de la commune d'Osmerly au SIVOM Osmerly-Raymond. Il convient donc d'élire un nouveau délégué.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Gilles LAVEDRINE, soit élu délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal élit à l'unanimité des présents** :

Monsieur Gilles LAVEDRINE, délégué titulaire en remplacement de madame Nicole WUTHRICH.

Syndicat intercommunal	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Osmerly-Raymond	DESJEAN Alain de VAUMAS Marie LAVEDRINE Gilles	CHAUDRIN Émilie VIGOT Adrien

3- Participation épicerie sociale de Dun-sur-Auron

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du CCAS de Dun-sur-Auron d'une subvention pour l'épicerie sociale au titre des marchandises distribuées aux habitants d'Osmerly pendant **l'année 2021** pour un montant **287 euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents cette subvention pour le CCAS de Dun-sur-Auron.

4- Devis d'installation de radiateurs électriques intelligents dans un logement communal en remplacement du chauffage central au gaz

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'EURL CLAIN pour l'installation de radiateurs panneau rayonnant intelligent et connecté dans le logement communal porte 3 situé 1 place de l'église, en remplacement du chauffage central au gaz. Ce devis comporte également l'installation d'un chauffe eau de 200 litres et le remplacement de la VMC simple flux par un groupe VMC hydroreglable.

Après concertation, le conseil municipal décide de commander un groupe VMC hydroreglable pour les logements porte 1, 2 et 3 et de poser une nouvelle couche de laine de verre pour isoler les combles de ces trois logements. L'installation des radiateurs panneau rayonnant intelligent et connecté est reporté.

5- Rénovation des installations électriques vestiaire du foot

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les installations électriques du vestiaire du foot sont en panne. Une rénovation complète est nécessaire pour la sécurité des usagers. Un devis de rénovation est demandé.

6- Plantation de haies en bordure des plateaux ralentisseurs

Le centre de gestion de la route préconise la plantation de haies en bordures des plateaux ralentisseurs comme repère visuel pour les automobilistes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit de planter des arbustes avec feuillage persistant qui seront taillés pour ne pas dépasser une hauteur de 80 cm.

7- Repas des aînés ou colis

En raison de la faible participation des aînés au repas organisé pour eux en novembre 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité de commander des colis de Noël pour tous les habitants âgés de 65 ans et plus.

8- Questions diverses

Madame Nicole WUTHRICH propose que les 39 foyers d'éclairage public au sodium (lampe jaune) soient remplacés par des foyers LED comme les 24 foyers de la route de Raymond, pour une économie d'énergie.

Fait et délibéré à Osmercy, le 05 septembre 2022

Le Maire,

Alain DESJEAN

Le secrétaire de Séance,

Philippe LOTHELIER